

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONVOCACTION :

06/09/2012

AFFICHAGE :

06/09/2012

Conseillers en

exercice :

14

Présents : 9

L'an deux mil douze,

Le jeudi 13 septembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge ZUMELLO, Maire.

Votants : 10

PRESENTS : MM. ZUMELLO BERRICHILLO ROCHER BLANCHARD
DILLMANN BRANGER, HEMERY, HIBON, CAILLON,

ABSENT(S) EXCUSES : Mme MONTI pouvoir donné à Mme CAILLON

ABSENTS : M. BONNEMAISON-LENORMAND ADOLF BOERLEN

SECRETAIRE : Mme HIBON

ELECTION DU 3^{ème} MAIRE ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2122-4 et 2122-7-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à quatre,

Vu la démission de Monsieur Lionel BOERLEN, 3^{ème} Maire Adjoint, dont l'acceptation par le Préfet de l'Essonne lui a été notifiée en date du 26 juillet 2012,

Le Maire invite le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du 3^{ème} Maire Adjoint.

Ayant obtenu la majorité absolue, par 7 voix pour, est nommé 3^{ème} Maire Adjoint :

M BLANCHARD Michel

QUESTIONS DIVERSES :

Ecole :

La classe qui devait fermer n'a pas fermé. La décision a été prise par l'Inspecteur d'Académie le 6 septembre matin.

L'action conjointe menée par la mairie, les associations des parents d'élèves, le corps enseignant, le Président de la CCPL et le nouveau député, a finalement abouti de manière positive.

Contrat rural :

La demande de dérogation pour démarrer les travaux de la nouvelle garderie a été acceptée par la Région. Ce dossier est instruit avec célérité. Les subventions correspondantes seront notifiées courant novembre pour l'ensemble du contrat (garderie / maison soyer / place du village).

La salle polyvalente :

Nous attendons ces jours-ci le résultat de l'expert qui a analysé les devis des travaux de remise en état de la salle polyvalente. Le commencement des travaux dépendent maintenant de la décision prise par l'assurance quant à la prise en charge financière de cette opération.

Comme indiqué dans un précédent communiqué, le matériel des associations qui était dans la salle polyvalente est stocké en attendant, dans l'algéco installé à proximité du Bidon.

Le Forum des Associations :

Tout s'est bien déroulé comme prévu dans l'enceinte de l'école Simone Soumier. Bonne participation des Saint Mauriciens.

Il est rappelé que pour la rentrée chaque association utilisant les salles communales devra signer une convention d'occupation du domaine public avec la mairie.

Les travaux de la mairie :

Courant octobre, la mairie sera opérationnelle...

La séance est levée à 21 h 00.